



Paris, le 11 mai 2020

Aménager les programmes scolaires 2020-2021 une nécessité pour assurer la continuité des apprentissages des élèves.

Communiqué de presse de la conférence des associations de professeurs spécialistes.

Le jeudi 23 avril 2020, le groupe de travail « enseignement scolaire » de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a publié un document regroupant [11 préconisations pour permettre la réouverture des établissements dans des conditions sanitaires et pédagogiques satisfaisantes](#). Composée de sénatrices et de sénateurs représentatifs de la diversité des courants politiques, ce rapport pointe aussi l'importance de « *prendre en compte les effets du confinement sur les apprentissages des élèves dans le cadre de la rentrée scolaire 2020* ». Dès à présent, le groupe de travail estime nécessaire de préparer la rentrée 2020 en conséquence.

L'une des pistes évoquées a retenu notre attention : l'adaptation des programmes scolaires. Nous pensons en effet, avec les parlementaires qui composent cette commission, que « *les programmes de la rentrée 2020 doivent intégrer les lacunes d'apprentissage des élèves* ».

Il nous paraît donc nécessaire de permettre aux professeurs d'intégrer à leur rythme les points essentiels des programmes qui n'ont pas pu l'être cette année. Il faudra prévoir, comme le préconise ce rapport, des aménagements aux programmes. Des heures en effectifs réduits seront également nécessaires.

C'est pourquoi nous demandons que ce travail soit engagé au plus tôt, d'autant plus que les programmes viennent d'être profondément remaniés au lycée.

Les associations disciplinaires devront être consultées sur ces aménagements et leur avis réellement pris en compte.

APBG, APEMu, APHG, APL, APMEP, APPEP, APSES, APSMS, SLNL, UdPPC, UPBM

Contact : conferenceassociationsspecialistes@orange.fr